

REPÈRES : *Pour aller encore plus loin*

Ouvrages

- Comment parler de la laïcité aux enfants – Rokhaya DIALLO et Jean BAUBÉROT – Le baron perché – 2015
- Histoire de la laïcité en France – Jean BAUBÉROT – Que-sais-je ? PUF – 2017
- Guide pratique de la laïcité – Jean-François AUBY – Berger-Levrault – 2018
- Le principe de laïcité en droit public français – Clément BENELBAZ – L'Harmattan – 2011
- Territoires disputés de la laïcité ; 44 questions plus ou moins épineuses – Gwénaële CALVÈS – PUF – 2018
- Outils pour maîtriser la laïcité – Asif ARIF – Préface de J.L. BIANCO et N. CADÈNE – La Boite à Pandore – 2017
- La France est-elle laïque ? Jean-Louis BIANCO – Edition de l'Atelier – 2016
- La religion excommuniée – Pierre de CHARENTENAY – Chemins du dialogue – 2017
- Les enfants d'Abraham – Alain de la MORANDAIS – Haïm KORSIA – Malek CHEBEL – Presses de la Renaissance – 2011
- Vous avez dit laïcité ? – Charles COUTEL et Jean-Pierre DUBOIS – Editions du Cerf – 2016
- Dictionnaire amoureux de la laïcité – Henri PENA-RUIZ – Plon – 2014
- Penser la laïcité – Catherine KINZTLER – Minerve – 2014

Publications

- La loi sur le voile : une entreprise politique – Françoise LORCERIE – Droit et Société 2008/1 (n°68)
- L'école, la laïcité et le virage sécuritaire post-attentats : un tableau contrasté – Françoise LORCERIE avec Benjamin MOIGNARD – Sociologie 2017/4 (Volume 8)
- L'expression du religieux dans la sphère publique ; comparaisons internationales – Pascal COURTADE et Isabelle SAINT-MARTIN – La Documentation française – 08/2016
- Rapports annuels et guides pratiques de l'Observatoire de la laïcité – <https://www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite>
- Qu'est-ce que le gallicanisme royal ? – Classes BnF – http://classes.bnf.fr/laicite/telecharger/Laic2_Gallicanisme.pdf
- Laïcité : un héritage de la révolution – Classes BnF – http://classes.bnf.fr/laicite/telecharger/Laic5_Revolution.pdf
- Laïcité, le conflit des modèles – Régis MEYRAN – Sciences Humaines – hors série mars/avril 2017 : Les grands enjeux du monde contemporain.
- La « montée » au Mur des Fédérés du Père-Lachaise ; Pèlerinage laïque partisan – Franck FREGOSI – Editions EHESS – 07-09/2011
- Comprendre la laïcité en trois minutes – LeMonde.fr – 16/03/2017 – https://abonnes.lemonde.fr/religions/video/2017/03/16/comprendre-la-laicite-en-france-en-trois-minutes_5095583_1653130.html

Textes de référence

Loi du 9 décembre 1905

- Art. 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

- Art. 2 : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Constitution du 4 octobre 1958

Article premier §1 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Art. 1- Il est inséré, dans le code de l'éducation, après l'article L. 141-5, un article L. 141-5-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 141-5-1. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

Art.1 - Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage. (.../...)